



Ille-et-Vilaine

# Confédération Paysanne

Syndicats pour une agriculture paysanne  
et la défense de ses travailleurs

Membre de la Coordination Paysanne Européenne et de Via Campesina

## ADHEREZ A LA CONFEDERATION PAYSANNE EN 2020

### 1- Information

Nous vous tenons informé par le biais d'une lettre électronique hebdomadaire de l'actualité agricole, des évolutions réglementaires, de l'actualité du syndicat et de celle de nos partenaires... Nous vous faisons parvenir chaque trimestre un bulletin d'infos par courrier et nous nous tenons quotidiennement à votre disposition pour répondre à vos questions.

### 2- Représentation

Nous vous représentons – vous, paysans et futurs paysans, retraités – dans les institutions agricoles. Chaque semaine des représentants de la Conf' participent à des réunions officielles où ils défendent vos intérêts et le projet d'agriculture paysanne de la Confédération Paysanne (CDOA, Safer, Chambre d'agriculture, collectivités, etc...).

### 3- Défense des paysans... et de l'agriculture paysanne

Les bénévoles, militants de la Confédération paysanne et l'équipe d'animation vous accompagnent lorsque vous rencontrez des difficultés : juridiques, réglementaires, sanitaires,...

Enfin nous défendons chaque jour l'agriculture paysanne en nous battant contre des projets qui la mettrait en péril et en valorisant ce qu'elle nous apporte (interventions scolaires, participation à des débats,...).

**La Conf' c'est l'énergie, les envies et les projets de chaque adhérent et de chaque militant. C'est ce qui fait la force du syndicat et qui fait avancer l'agriculture paysanne.**

**La Conf' c'est vous !**



**Nous avons besoin de chacun d'entre vous !**



# Confédération Paysanne

Syndicats pour une agriculture paysanne  
et la défense de ses travailleurs

Ille-et-Vilaine

Membre de la Coordination Paysanne Européenne et de Via Campesina

## BULLETIN ADHESION 2020

- Cotisation annuelle : 100 € \*

**La cotisation syndicale est individuelle. Si vous cotisez pour une société, merci de préciser le nombre d'adhérents dans la structure : .....**

- Cotisation retraité, petit budget, jeune installé, porteur de projet : 50 € \*

*\*Pour info, sur votre cotisation, nous reversons 20€ à la Conf Bretagne et 10€ à la Conf nationale car elles n'ont pas d'adhérents directs.*

### PAIEMENT PAR CHEQUE

→ Vous pouvez renvoyer cette adhésion ainsi que votre chèque par courrier à l'adresse ci-dessous:

Confédération Paysanne 35  
17 rue de Brest  
35000 Rennes

### PAIEMENT PAR VIREMENT

→ Merci d'indiquer « 2020 Nom Prénom » dans le motif du virement.  
→ Si possible, signalez-nous par mail ([35@confederationpaysanne.fr](mailto:35@confederationpaysanne.fr)) votre règlement afin de recevoir une facture.

RIB	Banque	Guichet	N° de compte	Clé			
	15589	35129	00630504044	29			
IBAN	FR76	1558	9351	2900	6305	0404	429
BIC	CMBRFR2BARK						

NOM .....PRENOM.....

ADRESSE.....  
.....

CODE POSTAL.....COMMUNE.....

TEL.....

**E-MAIL**.....

ACTIF     PORTEUR DE PROJET     RETRAITÉ

PRODUCTIONS : .....

BIO            oui    non

## LE SYNDICAT QUI DEFEND LES PAYSANS DANS LEUR DIVERSITÉ